



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN AMÉRIQUE LATINE

N° 26

DÉCEMBRE 2014

Changement d'époque

Le début du dégel entre Cuba et les Etats-Unis, annoncé simultanément par Raúl Castro et Barack Obama le 17 décembre, a surpris. Pourtant, depuis la fameuse poignée de main entre les deux chefs d'Etat lors des obsèques de Nelson Mandela en décembre 2013, la multiplication des signaux dans la presse étasunienne, insistant sur l'urgence d'une telle normalisation, pouvait laisser penser à un changement de climat dans la relation entre les deux pays. Les conditions du changement ont été créées par la libération, pour raison humanitaire, de l'homme d'affaires Alan Gross, qui agissait pour l'agence américaine USAID, puis un échange d'espions, les trois Cubains encore emprisonnés aux Etats-Unis et un Cubain espionnant pour le compte des Etats-Unis.

Ce changement stratégique de la politique des Etats-Unis était attendu impatiemment.

Depuis le début de l'année 2014, de fréquents sondages montraient que l'opinion publique américaine y était largement favorable, y compris en Floride. Les motivations de la présidence pour passer outre les vociférations de Miami et opérer ce revirement stratégique, sont multiples. Barack Obama, dans son message télévisé, a constaté que la politique d'isolement de Cuba, menée pendant plus de cinquante ans, avait échoué à changer le régime cubain. Cette politique aveugle et obstinée a contribué à isoler les Etats-Unis, aux Nations unies où, année après année, le vote de l'Assemblée générale condamnant l'embargo contre Cuba, réunissait plus de votes favorables. Mais surtout, elle rendait impossible pour les Etats-Unis une politique latino-américaine, tous les Etats au sud du Río Grande refusant l'ostracisme à l'égard de Cuba. A cet égard, le changement était urgent : le prochain Sommet des Amériques – organisé entre autres par l'OEA – aura lieu au printemps

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



2015, au Panamá. Lors de la précédente édition, en 2012, tous les pays latino-américains présents, même les plus proches amis des Etats-Unis comme la Colombie, avaient tranquillement déclaré qu'il n'y aurait pas de prochain sommet si Cuba n'était pas invité. Le « Somos todos Americanos » lancé par Obama résumait la portée symbolique du changement. Au-delà de ces dimensions politiques, les motivations économiques ne sont pas absentes : les entreprises et les banques américaines sont impatientes de pouvoir faire des affaires à Cuba et sont soucieuses de ne pas laisser le terrain libre à leurs homologues de l'Union européenne. Elles comptent sur un avantage comparatif considérable par rapport à tous leurs concurrents : la proximité. Cela étant, l'annonce par certains commentateurs de la levée de l'embargo frappant Cuba et, collatéralement les entreprises ou banques étrangères commerçant avec Cuba, a été un peu prématurée, puisqu'elle nécessite une décision du Congrès, fort hostile depuis les élections de l'automne dernier. Mais les premières mesures de détente annoncées représentent un relâchement de l'embargo et on peut penser que sa levée totale n'est qu'une question de temps. Le principe de réalité finira par s'imposer, y compris aux plus hostiles qui devront se résigner à ne pas être les derniers Mohicans.

Le dégel annoncé commencera par le rétablissement des relations diplomatiques, avec ambassades dans les deux pays, et d'ores et déjà la libération des voyages à Cuba des citoyens étasuniens pour lesquels il n'est plus nécessaire de demander des autorisations et qui pourront y utiliser leurs cartes de crédit, la libéralisation des envois d'argent au pays des immigrés cubains aux Etats-Unis, l'autorisation d'exportation à Cuba de matériaux jusqu'ici jugés « sensibles » comme les matériaux de construction, les équipements de télécommunication ou le matériel agricole, la possibilité pour les institutions cubaines – par exemple la section consulaire – d'ouvrir des comptes dans les banques américaines. Autre mesure de dégel : la levée limitée des mesures de sanctions imposées par la loi Helms Burton. Désormais « les navires étrangers sont autorisés à relâcher dans les ports américains après avoir effectué du commerce humanitaire avec Cuba ». C'est un progrès mais ce n'est pas encore la levée de l'embargo ni la fin du concept d'extra territorialité qui soutient les sanctions bancaires par exemple.

Pour le proche avenir, l'accord annoncé par les deux chefs d'Etat prévoit l'ouverture de négociations sur une série de sujets d'intérêt commun, tels que les migrations, le trafic de drogue, mais aussi la sortie de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme, et la participation de Cuba au Sommet des Amériques.

L'annonce du changement a surpris les

Cubains de la rue, habitués à vivre depuis un demi-siècle dans un contexte d'hostilité des Etats-Unis, sous le poids d'un embargo qui asphyxie le pays, pèse sur le quotidien, et dont l'existence a servi d'argument et d'excuse pour tout justifier. Tous sont heureux de ce début de dégel, fiers de la reconnaissance de la souveraineté nationale, mais attendent les effets concrets. Face à l'euphorie officielle et du citoyen ordinaire, les dissidents ont réagi en ordre dispersé, certains avec optimisme, d'autres manifestant ouvertement leur déception. Enfin, une autre fraction cubaine est inquiète : ceux qui souhaitaient émigrer aux Etats-Unis illégalement par voie de mer ou de terre en comptant bénéficier du statut spécial offert par la loi d'ajustement cubain et qui craignent maintenant d'en être privés, puisque Cuba ne sera bientôt plus une exception.

La diaspora cubaine installée aux Etats-Unis a montré une fois de plus ses divisions. La majorité d'entre eux se sont félicités de l'accord qui va leur permettre d'entretenir des relations normales avec leurs familles restées sur l'île, de se réconcilier avec leur passé, et, y compris dans un avenir proche, d'investir dans le développement de Cuba. Pour la minorité engagée dans la politique de guerre froide – parfois assez chaude – contre Cuba, la normalisation est une catastrophe qui les frustre de leur identifiant politique. Ils promettent de mener la guerre au Congrès pour entraver toute mesure législative allant dans le sens d'une normalisation totale.

Les pays de l'Amérique latine ont tous manifesté leur satisfaction de ce changement d'époque, et même l'Organisation des Etats américains (OEA) qui, sans aller jusqu'à suggérer la levée complète de l'embargo, déclare « renouveler l'engagement des Amériques dans le dialogue entre Etats souverains et exprime son soutien à la mise en œuvre des mesures en faveur de la normalisation complète des relations bilatérales ». Cela étant, s'ils apprécient les mesures de détente, la plupart des pays latino-américains ne font pas une confiance aveugle aux Etats-Unis pour l'avenir de la relation hémisphérique. Ils considèrent en effet que l'exemple de l'embargo contre la Russie montre que les Etats-Unis ne semblent pas avoir appris de l'échec de l'embargo contre Cuba. Dans tous les cas, ils partagent les conclusions de l'intervention télévisée de Raúl Castro « nous devons apprendre l'art de coexister de manière civilisée, avec nos différences », car c'est ce que les Etats latino-américains ont réussi à faire avec l'Union des nations du Sud (Unasur).

SOMMAIRE

L'impact des crises pétrolières et russe p. 04

Sommet du Mercosur p. 05

Sommet ibéro-américain p. 05

Argentine

Polémique..... p. 06

Nouveau Code civil et commercial et promulgation du Code de procédure pénale..... p. 06

Projet de cadre de restructuration de la dette..... p. 06

Corruption et lutte contre l'évasion fiscale..... p. 07

Chili

Vers une réforme du Code du travail..... p. 07

Colombie

Trêve des Farc, reprise des négociations et visites américaines p. 08

La CIDH condamne l'attaque du Palais de justice p. 09

Les difficultés de la lutte contre la corruption p. 09

El Salvador

Retour sur l'assassinat des jésuites de l'UCA..... p. 10

Haïti

Manifestations pour la tenue d'élections p. 10

Mexique

Bilan de deux années de présidence Peña Nieto p. 11

Corruption à tous les étages..... p. 11

Autoritarisme légalisé p. 11

RSF sur la violence contre les journalistes..... p. 12

Nicaragua

Manifestations contre le canal p. 12

Pérou

Manifestations contre le CPE à la péruvienne..... p. 13

Uruguay

Arrivée de six détenus de Guantanamo p. 13

Nouveau Code de procédure pénale p. 14

Venezuela/Etats-Unis

Sanctions américaines p. 14

L'impact des crises pétrolière et russe

La chute brutale du prix du pétrole préoccupe sérieusement les grandes économies latino-américaines, au moment où leur situation économique n'est pas très brillante. Le pétrole, dont la région possède les secondes plus grandes réserves après les pays du Moyen-Orient, y joue en effet un rôle important. Pour le Mexique, le Venezuela, le Brésil, l'Argentine, la Colombie, l'Équateur, tous pays producteurs, l'impact est plus ou moins fort, en fonction de leurs politiques macro-économiques et le poids du pétrole dans l'économie nationale.

Le plus touché est le Venezuela, qui est le pays ayant les réserves prouvées les plus importantes au monde. 2,4 millions de barils y sont produits quotidiennement, ce qui représente 90 % des exportations et près de 50 % des recettes publiques. La diversification de la production, pour en finir avec la monoproduction pétrolière, n'est toujours pas à l'ordre du jour, de même que l'élaboration d'une stratégie de développement à moyen et long terme. Aussi, la tendance à la baisse du prix du pétrole se maintient, les experts anticipent de sérieux problèmes pour le paiement des bons du Trésor aux créanciers étrangers et pour la dette de l'entreprise pétrolière d'État, PDVSA. Et la perte de revenus va accroître les vulnérabilités de la politique sociale et contribuer à alourdir la crise interne. L'Équateur, dont 60 % des recettes proviennent des exportations de pétrole, est lui aussi sévèrement touché. En ce qui concerne le Mexique, second producteur latino-américain, la situation est un peu différente car il a développé un secteur manufacturier important qui va bénéficier de cette baisse du coût de l'énergie. Toutefois, une baisse persistante du prix du pétrole pourrait remettre en cause les projets d'investissements dans la relance de l'industrie pétrolière, correspondant au volet d'ouverture aux investissements étrangers dans le cadre de la privatisation. En outre, le Mexique, dont l'économie est étroitement liée à celles des États-Unis, pourrait avoir à souffrir du développement de l'exploitation des gaz et pétroles de schiste par les États-Unis, avec obligation de trouver de nouveaux marchés. Le Brésil est dans une situation comparable : la majeure partie de sa production est destinée à la consommation intérieure, et son budget n'est pas dépendant des ressources pétrolières. Cependant, la poursuite de la chute et le maintien de prix très bas mettent en danger les projets d'exploitation de l'immense gisement pétrolifère off shore découvert en 2007, dont l'exploitation est très coûteuse, comme l'ont montré les difficultés des enchères sur les blocs à l'automne dernier. L'Argentine est confrontée au même dilemme : elle a d'abondantes réserves de pétrole et de gaz, mais leur exploitation pour être rentable doit garantir des revenus, impossible avec

un prix très bas, et en outre ses capacités de financement sont limitées par l'imbrication de la dette. Pour ce qui est de la Colombie, qui produit un million de barils jour, le pétrole représente 55 % des exportations et 22 % des recettes, et le Pnud envisage le risque d'une récession si les prix continuent à la baisse.

En revanche, la crise du pétrole constitue une bonne nouvelle pour le Chili, pays importateur, très dépendant de l'industrie du cuivre qui est grande consommatrice d'énergie. Cela constitue une bouffée d'air pour l'économie chilienne qui souffre du ralentissement de la croissance chez ses principaux clients et de la crise des marchés des matières premières. Même chose pour les pays d'Amérique centrale qui sont totalement dépendants des importations de pétrole.

Fragilisés par la chute des cours du pétrole, plusieurs pays latino-américains ont vu dans la Russie une alternative à leurs problèmes de financements et de recettes budgétaires. En effet, frappée par l'embargo décidé par les États-Unis et l'Union européenne en réponse au conflit ukrainien, la Russie ayant décrété un embargo sur les importations de viande, produits laitiers, fruits, légumes et poisson d'Europe ou des États-Unis, les pays latino-américains producteurs de produits agricoles se sont précipités sur ce marché, offrant leurs « avantages comparatifs ». Cette diversification des clients n'est peut-être pas l'Eldorado que certains Latino-Américains se sont imaginés. En effet, à la crise pétrolière s'ajoute pour la Russie une crise financière avec une chute marquée du rouble, ce qui a pour effet de renchérir ses importations, mais aussi les services financiers et le transport. Par ailleurs, les exportateurs de produits agricoles latino-américains doivent compter sur la concurrence de certains pays plus proches et aux produits moins chers, les règlements sanitaires et phytosanitaires russes qui doivent être adaptés à ces nouveaux importateurs – le Brésil vient de bénéficier d'une déréglementation qui lui permet d'exporter sa production excédentaire de poulets –, des problèmes linguistiques et culturels... Le marché russe n'est donc pas garanti pour les productions latino-américaines et ne peut totalement compenser les pertes de revenus liées à la chute des cours du pétrole. Si les prix se maintiennent bas, les gouvernements risquent de devoir rééquilibrer leurs budgets et faire des choix difficiles.

Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*, Página 12

Sommet du Mercosur

Le 47^e sommet des chefs d'Etat du Mercosur a eu lieu en Argentine le 17 décembre.

Rencontre moins politique que la précédente où avait été acté le retour du Paraguay, les débats ont été en partie occultés par l'annonce surprise du rétablissement des relations diplomatiques entre Cuba et les Etats-Unis, qui a suscité l'allégresse des participants, et, symétriquement des interrogations sur la quasi simultanéité de ce signal de dégel avec les mesures de rétorsion politiques contre le Venezuela. Dans le domaine politique, l'essentiel du débat a porté sur les difficultés de l'économie et particulièrement sur l'impact de la chute des prix du pétrole et autres matières premières sur la région.

Les chefs d'Etat ont adopté un certain nombre de normes communes dont un passeport commun, des équivalences de diplôme, la libre circulation des personnes et la création d'une patente commune pour les véhicules en circulation à partir de janvier 2016 pour faciliter la circulation entre pays membres. Par ailleurs, les négociations ont avancé sur des « systèmes d'échange » dans le domaine de la sécurité avec en particulier un accord de coopération avec Interpol, mais aussi sur des questions relatives à la science et aux technologies, sur l'harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires pour accélérer les

échanges commerciaux intra régionaux.

En ce qui concerne les relations avec d'autres régions ou intégrations, un accord avec l'Union économique eurasiatique est en cours de finalisation et de nouvelles propositions ont été faites à l'Union européenne pour aller vers le toujours reporté Traité de libre-échange entre les deux intégrations. Cela étant, Dilma Rousseff a incité ses pairs à la fois à renforcer le Mercosur mais aussi à développer les relations avec l'Alliance du Pacifique.

Deux questions, à l'ordre du jour, ont fait l'objet de discussions, mais n'ont pas encore abouti : l'adhésion plénière de la Bolivie et la relance (et refinancement) du Fonds de convergence structurel (Focem) créé en 2006 qui a consacré 10 milliards de dollars au financement d'infrastructures dans les deux petits pays du Mercosur, Uruguay et Paraguay.

Sources : *Página 12, El País Internacional*

Sommet ibéro-américain

Le 24^e Sommet ibéro-américain s'est tenu à Vera Cruz au Mexique, sous la présidence du nouveau roi d'Espagne et d'Enrique Peña Nieto. Ce sommet n'a guère eu plus de succès que le précédent, les chefs d'Etat de pays influents (Argentine, Brésil, Venezuela, Bolivie, Nicaragua, Cuba) ne s'étant pas déplacés. Les critiques adressées l'an passé restent valables : d'autres institutions régionales – Celac, Unasur, Alliance du Pacifique, Mercosur, Alba – ont pour les Latino-américains plus d'avantages en terme commercial, financier, politique ou international que l'alliance avec l'Espagne et le Portugal, d'autant que la crise économique qui a frappé ces deux pays a affaibli leur position.

En l'absence des pays moteurs de débats politiques ou idéologiques, les pays présents ont trouvé un dénominateur commun minimal, éludant les thèmes conflictuels, en se fixant pour programme l'éducation (avec la création d'un Erasmus latino-américain), la culture et l'innovation. Ils se sont fixé rendez-vous dans deux ans en Colombie et ont élu une secrétaire générale du Costa Rica.

Sources : *La Jornada, El País Internacional, Página 12*

Argentine Polémique

A l'approche de l'année 2015, année électorale, deux des candidats autoproclamés à la présidence du pays, Mauricio Macri, chef du gouvernement de la ville de Buenos Aires, et Sergio Massa, chef du Frente Renovador, ont lancé une polémique sur la pertinence de la poursuite des procès en violation des droits de l'Homme sous la dictature, au nom de la recherche de la réconciliation de la société argentine. Un député de la majorité présidentielle a rejeté ainsi cette perspective : « *La réconciliation proposée [par Macri] vise à ne pas punir les responsables, civils ou militaires, de la dictature et répond aux intérêts de ceux qui ont tiré bénéfice de la période la plus noire de notre histoire* ». Ces déclarations interviennent en effet au moment où s'ouvrent les procès de représentants du patronat, de grandes entreprises, qui ont largement collaboré avec la politique de violation des droits humains de la junte.

Mauricio Macri a d'abord déclaré que « *l'Argentine doit clore l'étape des droits de l'Homme* », et Sergio Massa de préciser de manière encore plus rude « *il faut en finir avec le boulot des droits humains* », et de qualifier de « revanchards » ceux qui insistent pour que justice soit faite, trente ans après les faits.

Ces déclarations ont suscité une vive émotion. Les victimes de la dictature et leurs familles les ont ressenties comme la manifestation d'une volonté de retour en arrière, à l'époque où le pardon, l'oubli, l'amnistie, gangrénaient la société argentine.

Ces affirmations tonitruantes, avant même le début de la campagne électorale, positionnent clairement ces deux candidats sur la droite conservatrice volontiers revancharde et laissent présager une campagne électorale extrêmement virulente.

Source : *Página 12*

Nouveau Code civil et commercial et promulgation du Code de procédure pénale

Le Sénat argentin a fini par adopter définitivement le nouveau Code civil et commercial, et le gouvernement a promulgué le Code de procédure pénale, qui entreront en vigueur en août 2015.

La réforme du Code de procédure pénale vise à accélérer la justice tout en garantissant les droits des justiciables, clarifie les fonctions des juges, des défenseurs et des victimes, renforce le rôle des procureurs. Principales nouveautés : d'un système inquisitoire on passe à un système accusatoire et les audiences de jugement seront désormais orales, publiques et contradictoires.

Certains articles du projet ont été repoussés tels que celui de l'expulsion automatique du pays pour les étrangers pris en flagrant délit pour des délits passibles de

peines de moins de trois ans. Les organisations de droits de l'Homme ont en effet relevé que cette proposition était incompatible avec les normes internationales et que, en outre, son application pourrait dériver vers la construction d'une politique criminelle approfondissant les stéréotypes ancrés dans le système pénal. A aussi été remanié un article qui a suscité des réactions très négatives, à savoir le concept de « trouble à l'ordre public » comme critère de mise en détention préventive, qui aurait offert aux moyens de communication un pouvoir démesuré. Le Sénat l'a conditionné à la gravité des circonstances, à la nature des faits, du risque de fuite ou d'entrave au processus judiciaire, ou à la récidive.

Source : *Página 12*

Projet de cadre de restructuration de la dette

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution favorable à un instrument international cadre pour la restructuration des dettes souveraines, ce projet porté par l'Argentine et le groupe des 77 (G77) plus la Chine, a avancé, malgré l'opposition des principaux pays détenteurs de dettes : Etats-Unis, Grande Bretagne, Japon, Allemagne, Canada. Avant la fin de l'année ont été approuvées la constitution

d'une commission ainsi que l'attribution d'un budget pour son fonctionnement, charge à la commission de soumettre à l'Assemblée générale de l'automne 2015 un projet de convention internationale. Dans le même temps une équipe d'experts internationaux, dont l'économiste Joseph Stiglitz, a commencé à travailler et essaye de concilier les différentes approches et propositions. L'Association internationale des marchés de capitaux,

soutenue par le FMI, propose de généraliser les clauses d'action collective (CAC) par lesquelles si un certain pourcentage de détenteurs de créances accepte les conditions d'un échange de dette, tous les autres devront s'y soumettre. Les experts estiment que cela permettrait d'éliminer les comportements spéculatifs comme dans le cas des « fonds vautours » contre l'Argentine, mais ne règle pas le problème. Sont aussi questionnés par le groupe d'experts : l'équité entre créanciers, les credit default swaps (CDS) qui doivent être contrôlés et ils proposent également la fixation de limites à l'achat de dette en litige, mais aussi des clauses d'indexation sur la santé économique du pays.

Ils considèrent que pour régler les questions non résolues, il est nécessaire de se fonder sur un cadre juridique global qui serait administré par une sorte de Cour internationale des faillites, dont l'existence même modifierait le contexte des négociations. Si la perspective

d'une justice supra nationale dans ce domaine est improbable à court terme, le Trésor américain s'y opposant catégoriquement, les experts estiment que des solutions intermédiaires peuvent être trouvées. Dans tous les cas, ils estiment qu'il est essentiel « que les pays qui restructurent leur dette puissent récupérer une capacité de croissance soutenable qui tienne compte de la situation de leurs citoyens, créanciers implicites de celle-ci ».

L'Argentine a une proposition de cadre qu'elle entend soumettre rapidement aux pays du G77 et à l'ONU, pour éviter que le terrain soit occupé par les « fonds vautours ».

Par ailleurs, on a appris que le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU poursuivait son enquête sur les conséquences humanitaires de l'action des fonds spéculatifs.

Source : *Página 12*

Corruption et lutte contre l'évasion fiscale

Un document publié par le groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, chargé d'examiner la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE, fait état de doutes sur « l'engagement pris par l'Argentine de lutter contre la corruption transnationale. L'Argentine n'a toujours pas de loi lui permettant de sanctionner les entreprises qui versent des pots-de-vin à l'étranger et de poursuivre ses citoyens qui commettent cette infraction à l'étranger. D'importants retards continuent de miner les enquêtes portant sur les crimes économiques complexes. Les liens existant entre le pouvoir exécutif, et les juges et les procureurs, ainsi que les procédures disciplinaires dont ceux-ci peuvent faire l'objet, menacent leur indépendance. Des mesures urgentes s'imposent pour répondre à ces

graves préoccupations ». Parmi les mesures à mettre en œuvre, l'OCDE suggère de :

- « Mettre rapidement en œuvre le nouveau Code de procédure pénale ;
- réduire le nombre très élevé de vacances de postes au niveau judiciaire et le recours à des juges suppléants ;
- engager de manière sérieuse des enquêtes et des poursuites dans toutes les affaires de corruption transnationale ;
- encourager les entreprises à adopter des mesures pour prévenir et détecter la corruption transnationale ;
- et mieux protéger les donneurs d'alerte contre toute mesure de rétorsion. »

Source : site OCDE

Chili

Vers une réforme du Code du travail

Derniers jours de l'année, la présidente Bachelet signe le projet de loi portant modification de la législation du travail. Les modifications les plus importantes portent sur le droit de négociation collective et sur le droit de grève.

La législation du travail encore en vigueur est celle baptisée Plan Laboral, imposée sous la dictature en 1980, qui fixait des règles très contraignantes et limitatives à la syndicalisation et aux prérogatives de l'organisation syndicale. Le cumul de la terreur exercée contre toute opposition et de cette réglementation a fait de l'exercice des droits des travailleurs une

exception, d'autant que l'extrême précarisation du travail l'a rendu encore plus improbable, de là le faible taux de syndicalisation et la portée limitée de la négociation collective.

Le rétablissement de la démocratie n'a pas signé celui de droits pour les travailleurs. Certes, avec le temps, des modifications ont été apportées au Plan Laboral, mais seulement à la marge. La coalition politique qui a porté au pouvoir Mme Bachelet avait à son programme une réforme de cette législation.

La réforme proposée rétablit le droit de grève et empêche la pratique d'embauche de travailleurs en remplacement des grévistes.

Elle prévoit aussi l'existence d'un service minimum dans les branches ou secteurs où la continuité du service ne peut être interrompue et elle introduit la négociation collective inter-entreprises, alors que celle-ci n'était possible que par établissement. Le bénéfice des acquis de la négociation sera réservé aux syndiqués, sauf si l'organisation syndicale décide l'extension à tous les salariés, syndiqués ou non.

Le projet soumis au Parlement a fait l'objet de discussions avec les organisations syndicales et avec les organisations patronales. Ces dernières font de la résistance, estimant selon le président de la Confédération de la production et du commerce qu'il « ne va pas dans le bon sens, car il ne se soucie pas des problèmes de tous les travailleurs, mais seulement de donner davantage d'attributions et d'espace aux dirigeants syndicaux ». La présidente de la CUT, mesure le changement symbolique, estimant qu'il s'agit « d'un pas considérable pour avancer vers la justice

sociale... nous avons attendu des décennies pour retrouver le droit de grève ». Si elle est plutôt satisfaite, la CUT est prudente, estimant comme son secrétaire général que « *dans les grandes lignes, le projet correspond à ce qui était annoncé dans le programme de gouvernement* », mais attend le résultat du débat parlementaire. Son secrétaire général regrette que le projet n'aborde pas des sujets tels que les modalités du licenciement et ne prévoient pas de sanctions contre les pratiques antisyndicales et les violations des droits fondamentaux. Cela étant, répondant à l'opposition de gauche insatisfaite d'un projet qu'elle juge faible, il résume « *en général il y a des aspects positifs, d'autres pour lesquels nous devons continuer à nous battre et d'autres encore que nous pouvons faire améliorer. Ce n'est que la première étape du projet* ».

Sources : *El País Internacional, La Jornada, El Clarín de Chile, Araucaria*

Colombie

Trêve des Farc, reprise des négociations et visites américaines

Les négociations de paix entre le gouvernement et la guérilla des Farc ont repris après leur interruption en novembre pour cause de capture du général Alzate par la guérilla dans des circonstances pour le moins étranges. Le général relâché, les « dialogues de paix » ont pu reprendre, mais les Farc ont fait remarquer que cet incident eut été évitable si leur proposition d'un cessez-le-feu bilatéral avait été acceptée.

Deux semaines plus tard, leurs négociateurs ont annoncé une trêve indéfinie unilatérale, qu'ils estiment devoir se transformer en armistice. Elle est entrée en vigueur le 20 décembre.

Après deux années de dialogues, malgré des avancées réelles, la fin du conflit n'est pas encore actée, et la question du cessez-le-feu comme mesure de confiance est posée avec toujours plus d'acuité. Bien que les Farc aient décidé de deux trêves unilatérales depuis le début des négociations, le gouvernement de Santos continue de refuser la solution du cessez-le-feu généralisé sous la pression de l'opposition dirigée par l'ex-président Uribe et affirme préférer une solution définitive, c'est-à-dire d'un armistice conditionné à la signature de l'accord de paix, même si cela peut signifier la prolongation de la guerre pendant un temps indéterminé. Toutefois, la trêve décrétée par les Farc a obligé le gouvernement colombien à diminuer l'intensité de ses opérations militaires de contre insurrection. Par ailleurs, la demande des Farc que la trêve fasse l'objet d'une vérification internationale sur le terrain

embarrasse le gouvernement qui ne souhaite pas porter l'éventuelle responsabilité d'une rupture de la trêve par des membres des forces armées. Toutefois, le Président Santos a affirmé qu'il « *apprécie à sa juste valeur cette décision, qui va dans la bonne direction* » et que « *c'est un bon début pour un processus de désescalade des hostilités* »...

Avant cette décision des Farc, le président Santos avait reçu la visite de John Kerry, secrétaire d'Etat américain, officiellement pour « *exprimer le soutien des Etats-Unis aux efforts du gouvernement de Colombie pour atteindre une paix durable qui apportera une plus grande sécurité et prospérité pour ses citoyens* », d'autant que selon Santos « *nous sommes à un moment crucial et définitif* ». Moins officiellement, de source américaine, les Etats-Unis qui ont été historiquement le principal allié de la Colombie dans la lutte contre les groupes de guérilla et les cartels de la drogue, entendent bien le rester dans le post-conflit qui est proche, si la paix est signée avec les Farc. Concrètement, les Etats-Unis qui ont financé à coup de millions de dollars pendant des années le plan Colombie destiné officiellement à combattre le trafic de drogues et officieusement les guérillas, sont directement intéressés par un des derniers sujets en débat entre belligérants, celui de la justice transitionnelle applicable aux délits commis dans le contexte du conflit. Ils insistent pour que les guérilleros soient jugés pour trafic de drogue et que les chefs de la guérilla soient extradés aux Etats-Unis... Une position qui n'est pas de nature

à faciliter l'accélération des négociations que John Kerry a dit souhaiter. D'autant que cette appréciation sur le rapport des guérillas à la drogue, les rendant responsables de la totalité

du trafic, n'est pas unanimement partagée.

Sources : BBC Mundo, *El País Internacional*

La CIDH condamne l'attaque du Palais de justice

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a notifié début décembre au gouvernement de Colombie sa condamnation pour les événements du Palais de justice de Bogotá des 6 et 7 novembre 1985, pendant et après la prise du Palais de justice par un commando de la guérilla du M19, suivie de l'assaut donné par l'armée et la police. La CIDH a jugé le gouvernement de l'époque coupable de la disparition de dix personnes, de l'exécution extrajudiciaire d'un magistrat, de l'arrestation de quatre autres soumis à des tortures et autres traitements cruels. Le verdict, communiqué au gouvernement ainsi qu'aux victimes et à leurs représentants, estime « *qu'il a été démontré qu'avait existé un modus operandi tendant à la disparition forcée des personnes considérées soupçonnées de participation à la prise du Palais de Justice ou de collaboration avec le M19. Les suspects étaient séparés des autres otages et conduits dans des installations militaires où, pour certains, ils ont été torturés et/ou disparus* ».

Le commando du M19 (passé depuis à la vie civile et politique) qui avait pris le

Palais de justice, dont le bâtiment abritait la Cour Suprême et le Conseil d'Etat, avec 350 otages – magistrats, conseillers juridiques, greffiers et visiteurs, a été décimé après 27 heures de combats avec l'armée et la police, appuyées par des tanks. La reprise du Palais de justice s'est soldée, selon des chiffres non officiels, par la mort de 98 personnes dont 11 magistrats, et de nombreuses dénonciations de disparitions forcées, d'exécutions extra judiciaires, d'arrestations et de tortures.

En octobre 2013, le gouvernement colombien a reconnu devant la CIDH sa responsabilité pour les tortures infligées à deux des survivants et l'« omission » du traitement infligé à deux autres personnes. Une Commission de la vérité réunie en 2005 a révélé que le cartel de Medellín avait payé deux millions de dollars pour la prise du Palais de justice, mais aussi que la réaction de l'armée et la police avait été « *hors de proportion et n'avait pas cherché à sauver les otages* ».

Source : *El País Internacional*

Les difficultés de la lutte contre la corruption

La juriste Sandra Morelli a été de 2010 à 2014 contrôleuse de l'Etat, nommée à ce poste par le Congrès et le Président. Le rôle du contrôleur est de veiller à l'utilisation des impôts conformément au budget et à la perception des impôts, sujet d'importance dans un pays dont l'économie dépend en grande partie des exportations d'entreprises multinationales extractives.

Alors que le Président Santos privilégie l'exploitation minière comme moteur du développement du pays, Mme Morelli remplissait ses obligations en enquêtant sur des contrats, sur les comptes des sociétés minières, en s'entourant d'experts en hydrogéologie, en droit, en économie, santé publique et chimie environnementale qui, jusqu'à présent avaient été écartés des politiques publiques. Elle a soutenu les recherches sur les dommages causés par l'exploitation minière à grande échelle et son passif pour l'environnement. Elle s'est particulièrement intéressée aux agissements des sociétés multinationales Drummond, Billiton, Anglo Gold Ashanti.

Sandra Morelli a impulsé le travail de

l'institution de contrôle et s'est attaquée à la corruption en particulier dans le secteur de la santé publique, où elle a découvert par exemple qu'étaient facturés des médicaments génériques qui étaient de la simple farine... Par ce travail d'enquête, Mme Morelli a réussi à récupérer 1,4 milliard de pesos pour les caisses de l'Etat. Mais cela lui a valu la haine d'un avocat d'une entreprise pharmaceutique, devenu depuis procureur général de l'Etat.

Ce dernier a déposé plainte au pénal contre Mme Morelli l'accusant du délit de péculat en faveur de tiers, alléguant que le contrat de location du nouveau siège de l'institution de contrôle n'avait pas été soumis aux exigences légales. Pour tous les observateurs, il s'agissait d'une vengeance de l'ex-avocat, qui ne pouvait que satisfaire les firmes pharmaceutiques et les sociétés minières. Les collaborateurs de Sandra Morelli sont eux aussi harcelés. Les menaces contre la contrôleuse étaient telles qu'elle est partie de Colombie et vit maintenant en Italie.

Source : *La Jornada*

El Salvador

Retour sur l'assassinat des jésuites de l'UCA

En novembre 1989, en pleine guerre civile, huit personnes furent assassinées sur le campus de l'université centraméricaine (UCA) de la capitale, par un peloton du bataillon d'élite Atlacatl des forces armées du Salvador. Six des victimes étaient des prêtres jésuites, enseignants ou chercheurs de l'UCA, cinq espagnols et un salvadorien ; leur cuisinière et sa fille furent aussi victimes des assassins.

Ce massacre provoqua alors une vague d'indignation à l'échelle internationale et l'accroissement des pressions de l'opinion publique internationale pour exiger du gouvernement et de la guérilla l'ouverture de négociations pour mettre un terme à la guerre.

Par ailleurs, une Commission de la vérité sous les auspices des Nations unies a établi que l'assassinat des jésuites avait été ordonné par des militaires de haut rang, mais aucun chef militaire n'a été inquiété. Le gouvernement salvadorien de l'époque a même refusé l'extradition de treize anciens officiers demandée par l'Audiencia Nacional espagnole pour être jugés dans le pays d'origine de cinq des victimes.

Il y a bien eu un procès au Salvador, en 1991, où furent jugés neuf militaires. Mais les preuves n'ont été suffisantes que pour condamner un colonel et un lieutenant à trente ans de prison. Les autres ont été acquittés. Les deux condamnés sont sortis de prison deux ans plus tard, par la grâce de la loi d'amnistie, destinée selon ses auteurs à « éviter une chasse aux sorcières ». Le rapport présenté par la Commission vérité et réconciliation a montré comment des militaires ainsi que des politiciens ont délibérément caché des informations pour couvrir les responsables du massacre, dont le dirigeant actuel et député du parti démocrate chrétien.

Les jésuites, pour leur part, n'ont jamais abandonné la recherche de la vérité, en

s'appuyant sur l'Institution pour les droits de l'Homme de l'université, qu'ils ont fondée pendant la guerre civile, avec l'intention affichée de contourner la loi d'amnistie en soumettant le cas à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH).

Du côté espagnol, ce sont deux organisations de droits de l'Homme qui ont porté plainte en 2008 contre l'ancien président salvadorien Alfredo Cristiani et quatorze membres de l'armée salvadorienne qu'ils accusent de responsabilité directe dans le massacre. Un juge de l'Audiencia Nacional a accepté la plainte en 2009 sur la base du principe de justice universelle. En mai 2011, vingt militaires salvadoriens ont été reconnus coupables de meurtre, terrorisme et crime contre l'humanité, et selon les attendus du jugement, les accusés ont profité du contexte de guerre pour perpétrer des violations des droits humains, aggravées par la xénophobie. Le tribunal a lancé un mandat d'arrêt international.

Juste avant Noël, le juge de l'Audiencia Nacional a relancé l'affaire en interpellant la Cour suprême espagnole sur la qualification de frauduleux du procès de 1991, au cours duquel le travail de la justice a été entravé et où des éléments matériels de preuves ont été sciemment détruits. Il a manifesté l'intention de redemander l'extradition des coupables condamnés.

Au Salvador, le gouvernement de gauche de Mauricio Funes a assumé en 2010 la responsabilité de l'Etat salvadorien dans ce massacre et a décoré à titre posthume de l'Ordre national José María Delgado, la plus haute décoration du pays, aux six prêtres jésuites.

Sources : BBC Mundo

Haïti

Manifestations pour la tenue d'élections

Pendant la plus grande partie du mois de décembre ont eu lieu dans les rues de Port-au-Prince des manifestations réclamant la tenue d'élections législatives et municipales – qui auraient dû avoir lieu en 2011 –, la démission du Président Michel Martelly et de son Premier ministre.

Les élections ont été reportées à une date inconnue pour cause d'impasse entre le

gouvernement et un groupe de sénateurs de l'opposition sur la loi électorale.

La colère des manifestants était attisée par la perspective que le Président Martelly puisse gouverner par décret si les élections ne sont pas tenues avant le 12 janvier 2015.

Source : BBC Mundo

Mexique

Bilan de deux années de présidence Peña Nieto

Deux ans après son arrivée au pouvoir, le gouvernement de Peña Nieto affronte une crise de régime. Alors qu'il était convaincu d'avoir sauvé le Mexique par une succession de réformes adoptées à la hussarde, l'année 2014 a montré que les résultats de ces réformes n'étaient pas très brillants : l'économie stagne ; les investissements espérés grâce aux privatisations des télécoms, de l'exploitation pétrolière, se font attendre ; que la réforme fiscale a eu un effet récessif, pour les investissements des entreprises, particulièrement les PME ; les revenus des foyers se sont effondrés, minés par l'augmentation des impôts et de l'inflation. Alors qu'en août dernier Peña Nieto qualifiait la corruption de « phénomène de nature culturelle », quelques mois plus tard il a été personnellement impliqué dans

des scandales de corruption. Et surtout, la tragédie d'Ayotzinapa a achevé d'ébranler la gouvernabilité de son équipe, mais aussi la crédibilité des politiciens, actées par les sondages.

Face à la crise de l'Etat, on remarque les prises de position publiques des chefs des forces armées en faveur du Président, par lesquelles ils sortent de leur fonction pour investir le domaine du politique, en niant ou justifiant les violations des droits de l'Homme auxquelles se sont livrées ou ont été mêlées les forces armées ou la police, et couvertes par le gouvernement. Cette intervention de l'armée est un phénomène inquiétant dans un pays frappé d'instabilité.

Source : Proceso

Corruption à tous les étages

Les allégations de corruption à l'encontre du gouvernement, des politiciens, des hommes d'affaires et du secteur bancaire, n'ont pas cessé pendant toute l'année 2014. Dans le classement annuel de Transparency International sur la perception de la corruption dans le secteur public en témoigne : le pays est au 103^e rang sur 175 pays classés. Le Mexique est aussi le pays le plus corrompu de tous les pays membres de l'OCDE.

Plusieurs événements ont contribué à la croissance de la perception de la corruption du secteur public. Le plus grave est la disparition des 43 élèves enseignants d'Ayotzinapa, avec la complicité à minima d'une police corrompue et d'autorités locales liées aux cartels de la drogue, l'incapacité des autorités fédérales, du ministre de l'Intérieur au Président à répondre aux questions posées par la société mexicaine. Ensuite, il y a eu l'accusation du Président et de sa femme, ex-actrice de feuilletons télévisés, de conflit d'intérêt, impliquant l'achat d'une maison luxueuse par l'intermédiaire

d'un affairiste favorisé par l'attribution d'un contrat de construction d'une ligne de TGV par une entreprise chinoise, mais aussi l'achat d'une demeure luxueuse par le ministre de l'Economie, cette dernière affaire révélée par le *Wall Street Journal*...

Face à ces accusations de conflit d'intérêt, le président Peña Nieto a pris une initiative surprenante : rendre public son patrimoine personnel, d'une valeur de 3,3 millions de dollars. Cette déclaration a choqué au Mexique et même aux Etats-Unis. L'hebdomadaire *The New Yorker* raille « l'exemple actuel le plus évident de la corruption du Mexique semble être le président Peña Nieto lui-même » et le magazine économique *Forbes* de préciser : « *il ne peut pas expliquer de manière crédible comment un jeune fonctionnaire d'une famille de la classe moyenne a pu accumuler autant de richesses* ».

Sources : Mexican Labor News ans Analysis, La Jornada, BBC Mundo, Proceso

Autoritarisme légalisé

Début décembre, en pleine vague de manifestations contre le gouvernement d'Enrique Peña Nieto pour son traitement de l'affaire des disparus d'Ayotzinapa, les partis de gouvernement ont adopté au Congrès des modifications constitutionnelles qui permettront aux autorités de limiter les manifestations au nom du droit à la liberté de circulation que l'Etat pourra réglementer.

Les parlementaires de l'opposition sont plus qu'interrogatifs sur l'objectif de ce changement constitutionnel, ressorti à la

hâte d'un tiroir, car dans la période récente, le gouvernement d'Enrique Peña Nieto n'a pas hésité à réprimer les manifestations ou à essayer de les empêcher, malgré l'inscription du droit de manifestation dans la Constitution.

Lors du débat parlementaire, les députés de l'opposition de gauche se sont élevés contre le vote du principe constitutionnel de réglementation d'un droit, et ont fait remarquer que la tentation d'utiliser ces modifications de manière « punitive » peut se présenter, surtout du fait de l'ajout au texte de « *l'Etat devra*

garantir le droit de circulation, sans préciser comment, alors que ce droit figure déjà dans la constitution et qu'il n'a rien à voir avec le droit de manifestation ».

Les parlementaires de la majorité se sont

abstenus de tout commentaire et ont voté le texte contesté à main levée.

Source : Proceso

RSF sur la violence contre les journalistes

Dans une tribune publiée par El País Internacional, Christophe Deloire, secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF) dénonce : « *bien qu'il ne soit pas la scène d'un conflit armé, le Mexique est un des pays les plus dangereux pour la presse. En tout cas, sur le continent américain, c'est le pays où on assassine le plus de journalistes dans l'exercice de leur fonction. D'après RSF entre janvier 2000 et septembre 2014, ont été enregistrés 81 cas d'assassinat et 17 cas de disparition de journalistes liés à leur activité professionnelle* ».

Selon la Commission nationale des droits de l'Homme (officielle), 89 % des crimes commis contre des journalistes restent impunis. Ni le Ministère public spécial pour la lutte contre les délits contre la liberté d'expression, ni le Mécanisme de protection des journalistes et des défenseurs des droits humains n'ont permis une amélioration de la situation. Le Mécanisme manque de l'efficacité, de la flexibilité et de la rapidité nécessaires

pour répondre aux besoins des journalistes en danger. Quant au Ministère public, depuis 2006, son travail n'a abouti qu'à une seule condamnation, alors que les agressions commises contre les journalistes atteignent un niveau alarmant. L'impunité à l'égard de ces crimes engendre un climat de peur et d'autocensure préjudiciables au journalisme. De nombreux médias ont renoncé à couvrir les thèmes du trafic de drogue par crainte de représailles violentes. Des journalistes, et leurs familles, ont été obligés de fuir du fait des menaces.

Christophe Deloire interpelle le président Peña Nieto sur ses promesses de l'après Ayotzinapa de faire justice, en lui rappelant que « *les autorités du pays ne pourront en finir avec la violence généralisée sans protéger les journalistes, dont le travail consiste à montrer le pays tel qu'il est et non le pays rêvé* ».

Source : El País Internacional

Nicaragua

Manifestations contre le canal

10 décembre : une énorme manifestation s'est déroulée à Managua pour protester contre le projet de canal interocéanique qui prétend faire concurrence au canal de Panamá, avec une longueur de 278 kilomètres contre 77 pour le canal de Panamá, mais aussi en raccourcissant le trajet d'un océan à l'autre entre les ports américains de 800 kilomètres et ainsi capter 5 % du transit du canal Panamá grâce au format XXL du canal projeté, permettant, en principe de faire passer les futurs super tankers recalés par le canal de Panamá même élargi.

La manifestation a rassemblé des milliers de personnes, dont de nombreux représentants des zones que le canal devrait traverser et qui s'opposent à sa construction. Leurs arguments portent sur les risques écologiques de la traversée du Grand Lac du Nicaragua, dont le lac Cacibolca est la principale réserve d'eau douce du pays, mais aussi de deux réserves naturelles classées par l'Unesco et qui abritent des espèces en danger. Elles s'opposent surtout à l'expropriation de milliers de petits paysans qui vont perdre, à vil prix semble-t-il ou même sans dédommagement, des terres produisant des cultures vivrières à la survie de ces populations.

Le gouvernement, la police ont fait de leur mieux pour prévenir la participation à la manifestation par des interdictions de circulation, des opérations de contrôle à des fins d'intimidation, mais des milliers de paysans convaincus qu'il s'agit d'une énorme entreprise de confiscation des terres et un désastre écologique annoncé. Vilma Nuñez, ex-militante sandiniste, aujourd'hui présidente du Centre nicaraguayen des droits de l'Homme (CENIDH), estime que « *c'est une des luttes les plus symboliques en matière de droits humains* ». Autre objection, de taille, au projet : son coût de départ est de 40 milliards d'euros, soit presque cinq fois le PIB du pays. Le mystère de l'identité des financiers associés au promoteur chinois font craindre une catastrophe économique et financière, un nouveau scandale de Panamá. Le projet prévoit la construction de routes et autres infrastructures, ports en eau profonde à chaque extrémité, un ou deux aéroports internationaux, un pipeline, et surtout, la promesse de créer 50 000 emplois pour les cinq années de la construction, argument destiné à emporter l'adhésion d'une population lourdement frappée par le chômage.

Autre vice caché du projet : son absence

totale de transparence. En effet, si les consultations des populations, obligatoires dans les zones occupées par des populations indigènes, ont bien eu lieu, le constructeur chinois HKND avait gardé secret le tracé exact, cachant ainsi à ces populations que leurs territoires seraient coupés en deux par le canal... et HKND n'a toujours pas publié l'étude d'impact environnemental qu'il ne rendra public qu'après les premiers travaux... La colère des Nicaraguayens a donc quelques fondements solides. Si bien que, les populations indigènes ont saisi la Commission interaméricaine des

droits de l'Homme.

Sous la pression de l'opinion publique nicaraguayenne, les promoteurs du projet se sont résignés à faire quelques concessions ou promesses, mais les opposants n'y croient guère.

Le 22 décembre ont commencé les travaux préparatoires du canal interocéanique, rêvé il y a cent soixante ans, et décidé autoritairement par le président Daniel Ortega.

Source : BBC Mundo, *El País Internacional*

Pérou

Manifestations contre le CPE à la péruvienne

Le Président Ollanta Humala a fait adopter une série de mesures de relance de l'économie dont une loi sur le travail des jeunes qui a provoqué de grandes manifestations de jeunes, étudiants, syndicalistes à Lima, mais aussi dans les capitales de quatre départements du pays à la veille de Noël et du Nouvel An. Les manifestants ont défilé en portant des pancartes clamant « *Ici c'est le Pérou, pas le Bangladesh* » et « *Nous sommes jeunes, pas des esclaves* », « *Du travail oui, mais avec des droits* », « *Pas d'indiens à bon marché* ».

La loi, qui concerne les 18-14 ans, prévoit une période d'essai d'un maximum de cinq ans, le paiement d'un salaire minimal pour un travail de huit heures par jour, quinze jours de congés au lieu des trente légaux, affiliation à l'assurance santé et garantie d'une indemnisation pour licenciement injustifié. Elle supprime pour les jeunes le paiement d'une indemnité équivalente à un mois de salaire par année travaillée en cas de licenciement, et les deux primes annuelles légales.

Le gouvernement justifie la loi par l'objectif de faciliter l'emploi formel des jeunes pour réduire le chômage des jeunes qui, selon

l'Institut national de la statistique, sont à 88 % dans le secteur informel. Le gouvernement argumente qu'en abaissant le coût du travail les entreprises seront encouragées à créer des emplois formels pour les jeunes et à les investir, ce qui inversera la courbe descendante de la croissance économique. Le Président Humala s'est même emmêlé dans son apologie de la loi en allant jusqu'à expliquer que la suppression de certains droits pour les jeunes « *visent à les protéger de la surexploitation* »...

Les jeunes n'ont-ils pas apprécié ce trait d'humour noir, et les manifestations ont été marquées par des violences perpétrées par les forces de police contre les manifestants.

La fragmentation et la réduction du droit du travail n'est pas nouvelle : des gouvernements précédant celui d'Ollanta Humala avaient déjà ouvert une brèche, en instituant des droits réduits dans certains secteurs tels que les TPE ou le secteur agro exportateur, avec le même argument d'inciter les entreprises à embaucher formellement.

Sources : *El País Internacional*,

Página 12

Uruguay

Arrivée de six détenus de Guantanamo

Six détenus de Guantanamo ont été libérés sur le sol de l'Uruguay qui leur a accordé le statut de réfugiés.

Pour répondre aux interrogations de ceux qui s'interrogeaient sur la décision de les accueillir, le ministre de l'Intérieur a assuré la population uruguayenne que les « *antécédents des détenus avaient été vérifiés et qu'il n'existe aucun risque ou danger qui justifierait de prendre des mesures de précaution particulières* ». Il a précisé que ces prisonniers seront « *des hommes libres* » en Uruguay, qu'ils « *pourront en sortir dès qu'ils auront l'autorisation* », et que « *les*

seules conditions qui leurs sont imposées sont d'apprendre l'espagnol et de s'intégrer à la vie sociale uruguayenne ». De son côté, le Président José Mujica a expliqué dans son émission de radio hebdomadaire que son pays avait accepté de recevoir d'ex-prisonniers de Guantánamo « *parce que, à l'exception des douloureuses années de dictature, l'Uruguay a toujours été un pays refuge. C'est une question de principe* ». Mujica, qui a passé quatorze années derrière les barreaux pendant la dictature militaire, a précisé sur le cas particulier des prisonniers de Guantánamo « *nous ne pouvons pas jouer les innocents*

et ignorer la formidable tragédie de ces gens qui ont passé 12, 13 ans hors du monde et détenus sans preuves et sans avoir jamais vu un juge, sans aucune garantie. Une honte pour l'humanité ». **Source : La República**

Nouveau Code de procédure pénale

Le Parlement a approuvé un nouveau Code de procédure pénale, dont la nouveauté majeure est l'introduction du procès public, présidé par un juge, et en présence du Ministère public, de l'accusé et de son défenseur. Le huis clos pourra être décidé pour des raisons d'ordre moral, d'ordre public ou de sécurité, lorsqu'il existe des raisons particulières de préserver l'intimité ou la dignité des personnes parties au procès, où quand les circonstances particulières du cas ou la publicité des débats pourraient porter préjudice aux intérêts de la justice ou compromettre un secret protégé par la loi.

La loi prévoit aussi que les décisions du tribunal ne peuvent être contestées que par un recours en révision.

Le juge de l'instruction peut décider de la prison préventive ou d'autres mesures alternatives à la prison à l'encontre d'une personne mise en accusation.

Le principe de confrontation des témoins ou des parties, en cas de déclarations contradictoires ou de circonstances graves, à la demande de la justice ou de l'accusé, a été retenu.

Il est prévu que le nouveau Code de procédure pénale entre en vigueur début février 2017. Le Code pénal en vigueur date de 1934.

L'Institut national des droits de l'Homme

et de défense du peuple (INDDHH, selon son sigle uruguayen) a recommandé l'inclusion dans le texte de loi d'une série de délits : « *homicide politique, disparition forcée des personnes, torture, privation de liberté, agression sexuelle contre des personnes privées de liberté, crimes de guerre et association pour commettre un génocide, crimes de lèse humanité ou crimes de guerre* », mais aussi « *trafic et traite de personnes* ». De plus, pour « *renforcer les garanties de liberté d'expression, d'opinion et d'information* », l'INDDHH suggère d'introduire dans le texte des éléments de la loi sur les médias en discussion et portant sur « *les délits de diffamation, injures et offenses inférées dans un jugement, et leurs circonstances atténuantes et aggravantes* ». Il demande aussi que soit éliminée du Code pénal « *toute forme de langage discriminatoire de genre et de prendre en compte les normes internationales qualifiant les délits de violence, proxénétisme et avortement* ».

Toutes ces recommandations font suite à celles des institutions internationales et en particulier de l'examen périodique universel effectué en 2014 portant sur l'adéquation de la législation aux traités internationaux.

Source : La República

Venezuela/Etats-Unis Sanctions américaines

En mai déjà, le Congrès des Etats-Unis avait adopté des mesures restrictives à l'égard du gouvernement du Venezuela, puis en juillet, le Département d'Etat avait privé de visas 24 dirigeants vénézuéliens accusés de violer les droits de l'Homme lors des manifestations antigouvernementales.

Le Sénat a récidivé début décembre en votant un nouveau projet de loi, confirmé par la Chambre des Représentants, puis promulgué dans la foulée par le Président Obama, privant de visas et bloquant leurs comptes en banque sur le territoire des Etats-Unis des responsables vénézuéliens « *qui auraient perpétré ou seraient responsables d'avoir ordonné, contrôlé ou dirigé des actes de violence significatifs ou des atteintes aux droits de l'Homme graves en liaison avec les manifestations de protestation commencées*

le 4 février », ainsi que ceux qui « *auraient lancé des mandats d'arrêt ou ordonné des persécutions à l'encontre essentiellement du droit légitime des personnes à exercer leur droit et leur liberté d'expression ou d'association* » ou même ceux qui leur auront apporté un soutien matériel ou financier. L'éventail des possibilités est donc large, néanmoins des conseillers de la Maison-Blanche ont évoqué la possibilité d'aller encore plus loin dans les sanctions, au motif que les efforts d'Unasur pour avancer dans le dialogue entre gouvernement et opposition n'ont pas produit de résultat tangible et par crainte que des mesures de contraintes puissent être contre-productives à long terme.

Le président Maduro a qualifié ces sanctions « d'insolentes » de la part de Etats-Unis et appelé le Président Obama

à faire preuve d'équilibre et de revenir sur ces sanctions. Dans la foulée, les partisans du gouvernement Maduro ont manifesté à Caracas contre ces sanctions qui touchent pour l'instant une cinquantaine de personnes, ce qui ne devrait pas affecter le pays tout entier. Elles sont cependant perçues par la plus grande part de la population comme une attaque contre le

pays en tant que tel, obtenant l'effet contraire de celui espéré en resserrant les rangs des forces gouvernementales et en désignant un coupable aux maux du pays.

**Sources : BBC Mundo, *El País*
*Internacional***